### MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

### PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de VAL D'ARCOMIE

Mairie Bourg de Loubaresse 15 320 Val d'Arcomie

Tél.: 04 71 73 70 11

mail: mairie.valdarcomie@orange.fr

### B - Objet de la consultation.

Prestations de service pour l'exploitation du service public d'eau potable de la Commune de VAL D'ARCOMIE

- Date de réception des plis : Mardi 12 Novembre 2019 à 16 heures.
- Date de la réunion d'ouverture des plis : 22/11/2019 à 10 heures

### C - Composition de la commission d'ouverture des plis

### Participants:

Nom, Prénom	Qualité	Signature
PARAN Bruno	Maire	
RIVIERE Romuald	Maire délégué de Faverolles	Absent excusé
CHASTANG Jean-Claude	Maire délégué de Saint-Just	
MOULIADE Gérard	Maire délégué de Saint-Marc	elle
JULIEN Laurent	Adjoint	Absent excusé
FALCON Christiane	Adjointe	Spelony.
THOMAS Vincent	Adjoint	Thomas
DELMAS Henri	Adjoint	Selve

### C - Enregistrement des plis

N° du pli (*)	Nom du candidat (**)	Montant de l'offre en euros HT (**) (simulation de commande)	n euros HT (**) ommande)
		Montant initial	Montant corrigé (***)
-	VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	Offre de base 425 877.66 € Variante 482 237.66 €	
2	SAUR	Offre de base 441 949.00 €	

(\*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts. (\*\*) Montant total figurant sur le cadre de simulation de commande (\*\*\*) Montant corrigé après correction des omissions ou erreurs de calcul

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### OBJET: Choix de l'entreprise pour les prestations de service relatives à l'exploitation du service public d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Val d'Arcomie a souhaité renouveler le contrat d'exploitation du service d'eau potable de la commune pour une période de 4 ans.

Pour ce faire, la commune a lancé une consultation sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale " Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT). Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 90 000,00 € HT annuel.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 11/10/2019 au 12/11/2019 à 16h00. Un avis d'appel public à la concurrence publié sur le journal « La Montagne » et mise en sur le profil acheteur de la commune (achatpublic.com)

Monsieur le Maire indique que deux offres ont a été reçues. Elles ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Il ressort que l'offre la mieux-disante est celle proposée par VEOLIA pour laquelle le montant de la simulation de commande s'élève à 396 758,02 € HT (après négociation).

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance de l'offre et du rapport d'analyse et à délibérer.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE RETENIR** l'offre de base de VEOLIA, pour une simulation de commande de 396 758,02 € HT sur 4 ans, étant entendu qu'un ajustement du volume des prestations commandées sera nécessaire pour rester dans la limite du montant maximum annuel de 90 000,00 € HT soit 360 000,00 € HT sur la durée du contrat.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre correspondant.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

### OBJET: Modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal - Adhésion au nouveau « Secteur d'Energie de Margeride Planèze »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune de VAL D'ARCOMIE adhère au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Aussi, ce dernier assure la compétence obligatoire « Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité » en application de l'arrêté préfectoral du 19 Décembre 2008.

De plus, par délibération en date du 21/08/2009 pour l'ancienne commune de Loubaresse du 07/09/2009 pour celle de Faverolles, du 18/09/2019 pour celle de Saint-Just et du 29/08/2009 pour celle de Saint-Marc, la compétence facultative « Eclairage Public », option 1 a été transférée au Syndicat.

Pour s'inscrire dans les objectifs et les orientations fixés récemment dans le cadre législatif des lois Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) et Nouvelle Oganisation Territoriale de la République (NOTRE), promulguées en Août 2015, le Comité syndical a approuvé une modification de ses statuts lors de son assemblée du 30 Octobre 2019.

Monsieur le Maire donne une lecture des grandes lignes.

En application de l'article L5211-18 du CGCT, les communes membres doivent se prononcer sur :

- la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte fermé,
- l'adhésion éventuelle des EPCI à fiscalité propre comme nouveaux membres, pour ceux qui le souhaitent,
- la modification des statuts avec un nouveau découpage des secteurs d'énergie, la commune de VAL D'ARCOMIE quittant le secteur intercommunal d'énergie RUYNES-SAINT-FLOUR pour rejoindre le nouveau secteur dénommé « Secteur d'Energie de MARGERIDE-PLANEZE».

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

### APPROUVE:

- la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte fermé,
- l'adhésion éventuelle des EPCI à fiscalité propre comme nouveaux membres, pour ceux qui le souhaitent,
- la modification des statuts avec un nouveau découpage des secteurs d'énergie, la commune de VAL D'ARCOMIE quittant le secteur intercommunal d'énergie RUYNES-SAINT-FLOUR pour rejoindre le nouveau secteur dénommé « Secteur d'Energie de MARGERIDE-PLANEZE».

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

## A.P.E. LOUBARESSE

2018/2019 TRANSPORTS	Coût	Participation St-Flour Communauté	Participation Cne de Val d'Arcomie
Activités / Sorties		montant (nombre de sorties)	montant (nombre de sorties)
Piscine 6	768€ (6)		768€ (6)
Voile 6	744€ (6)		744€ (6)
Sorties culturelles	233€ (2)	160€ (2)	
Sorties sportives	698€ (4)	320€ (4)	
Sortiesenvironnement	338€ (2)	160€ (2)	
SUBVENTIONS		640 € (8)	1512 € (12)- 1000 €(acompte) = 512 €

Pour information, St-FLOUR Communauté prend à sa charge une aide au transport dans le cadre des activités scolaires

2 sorties culturelles : 80 € par sortie

4 sorties sportives: 80 € par sortie

2 sorties environnementales: 80 € par sortie

Chaque APE établit un dossier de demande de subvention avant le 30/10 auprès de St-FLOUR Communauté

## A.P.E. FAVEROLLES

2018/2019 TRANSPORTS	Coût	Participation St-Flour Communauté	Participation Cne de Val d'Arcomie
Activités / Sorties		montant (nombre de sorties)	montant (nombre de sorties)
Piscine 8	1280€ (8)		1280€ (8)
Voile 6	(9)		(9)
Sorties culturelles	425€ (3)	160€ (2)	
Sorties sportives	510€ (6)	320€ (4)	
Sortiesenvironnement			
SUBVENTIONS		480€ (6)	1910 €(14) - 1000 €(acompte)=910 €

Pour information, St-FLOUR Communauté prend à sa charge une aide au transport dans le cadre des activités scolaires

2 sorties culturelles : 80 € par sortie

4 sorties sportives: 80 € par sortie

2 sorties environnementales: 80 € par sortie

Chaque APE établit un dossier de demande de subvention avant le 30/10 auprès de St-FLOUR Communauté

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### OBJET: Subventions exceptionnelles 2019.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2019, une réserve de 3500 € avait été inscrite à l'article 6574 et présente à l'assemblée le détail du solde de subvention accordé à l'APE de Loubaresse et à l'APE de Fayerolles.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du versement de :

- 512 Euros à l'association des Parents d'élèves de Loubaresse (solde de la participation pour les sorties piscine et voile 2018/2019),
- 910 Euros à l'association des Parents d'élèves de Faverolles (solde de la participation pour les sorties piscine et voile 2018/2019).

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### OBJET : Mise en place de conventions de déneigement de 3 ans avec deux agriculteurs de la Commune.

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune dispose d'une lame et d'une étrave ainsi que des chaînes à neige pour équiper les tracteurs d'exploitants agricoles afin de procéder au déneigement des routes communales en cas de besoin.

Sachant que le territoire de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie est parcouru par un vaste réseau de voirie et que la Commune ne dispose pas d'agents communaux susceptibles d'effectuer les astreintes de déneigement sur les trois circuits définis.

Que conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, deux exploitants agricoles sont intéressés pour apporter leur concours à la commune :

- Monsieur Yves JULIEN pour le GAEC DE LA SABLIERE sur le circuit n°1
- Monsieur Jean-Louis PASCAL sur le circuit n°3

Pour leur participation au déneigement, Monsieur Le Maire propose que la rémunération de l'agriculteur soit fixée forfaitairement à 280 € par intervention sur un tour de circuit complet (incluant les frais de carburant).

Monsieur JULIEN Yves, agriculteur concerné, ne participe pas au vote.

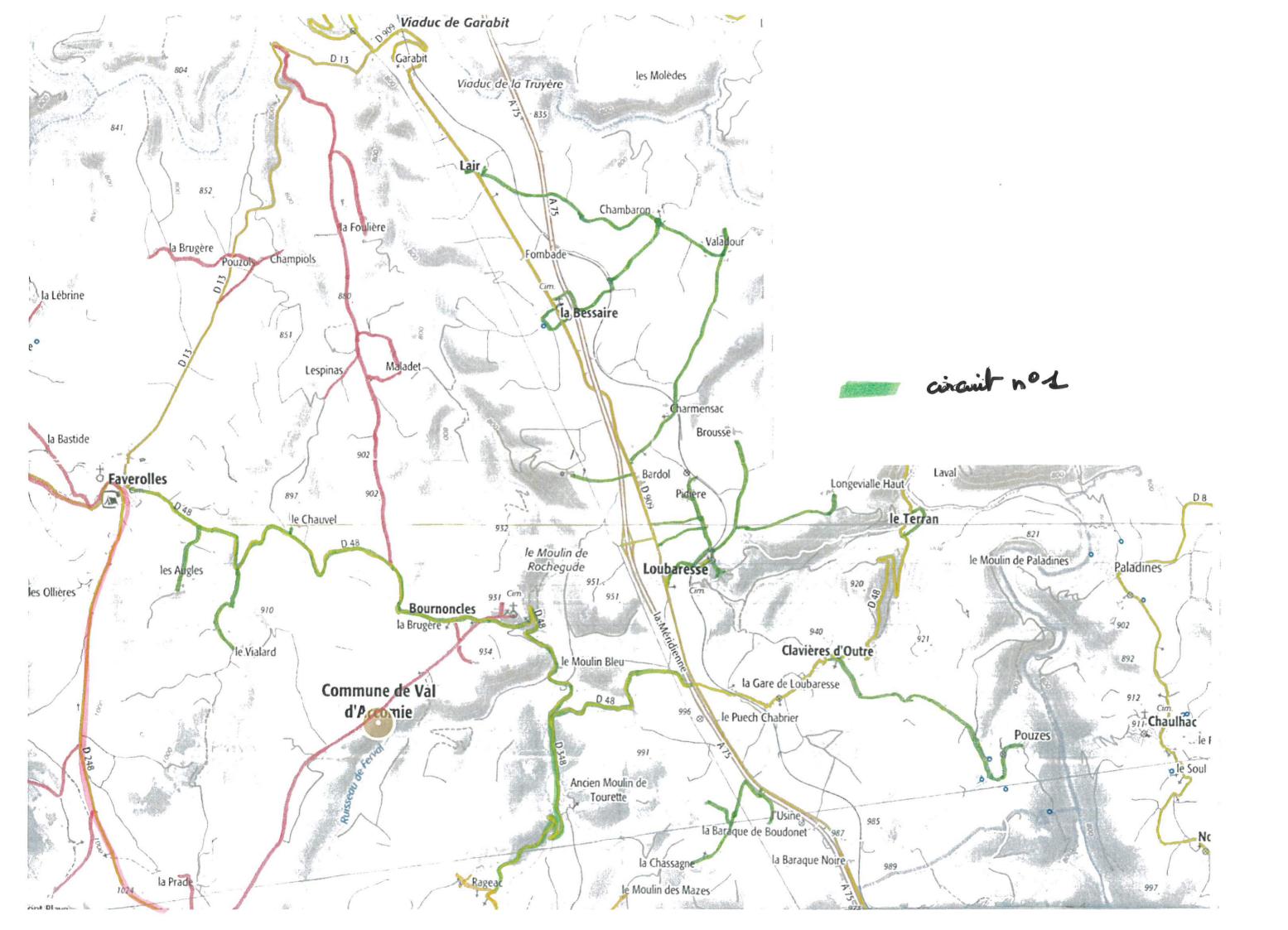
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

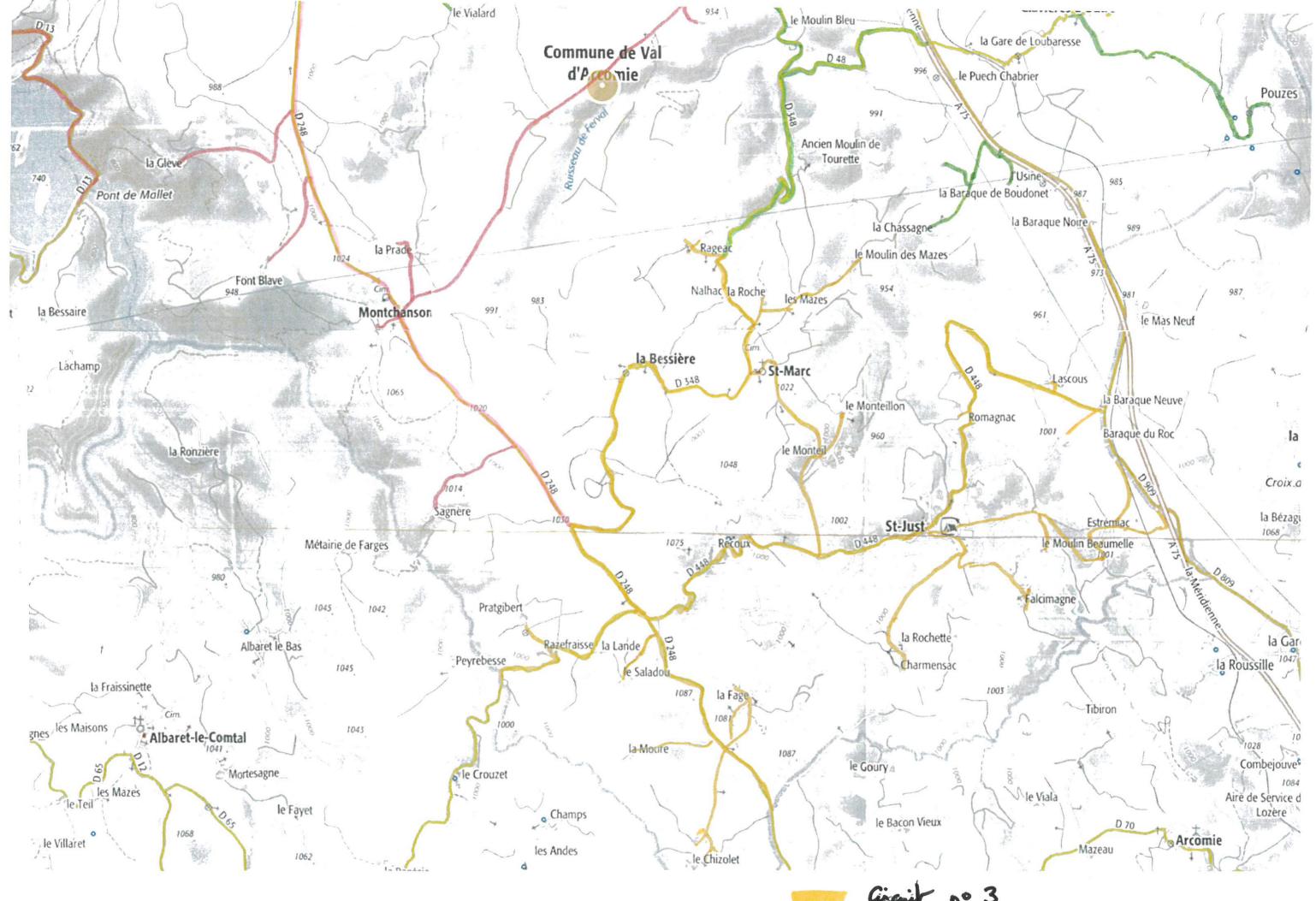
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conventions de participation au déneigement d'une durée de 3 ans, avec
- Monsieur Yves JULIEN pour le GAEC DE LA SABLIERE sur le circuit n°1
- Monsieur Jean-Louis PASCAL sur le circuit n°3

POUR: 28 Voix

**ABSTENTION: 1 voix** 

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald. JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etajent absents: Mmes MAGNE Céline. BIGOT Patricia. SALSON Danielle. LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Convention de 3 ans pour la maintenance annuelle des différents systèmes de chauffage des bâtiments communaux – Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la maintenance annuelle des différents systèmes de chauffage des bâtiments communaux (chaudières gaz, fioul, plaquettes, poêles à granulés, à bois, insert cheminée). Ainsi, trois entreprises ont été consultées, à savoir : CALMELS PETITFOUR à Saint-Flour (15), TARDIEU à Saint-Flour (15) et la SAS MDS à Auriillac (15). Seule l'entreprise CALMELS PETITFOUR a fait une offre (détail joint), les autres ne pouvant donner suite.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- CHOISIT l'entreprise CALMELS PETITFOUR à Saint-Flour (15) pour la maintenance annuelle des différents systèmes de chauffage des bâtiments communaux pour un montant de 3 010.90 € HT soit 3 613.08 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le « Bon pour accord » et la convention de TROIS ANS à intervenir avec l'Entreprise CALMELS PETITFOUR.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE PARAN Brun



21 Avenue du Commandant Delorme 15100 SAINT FLOUR Tél : 0471600263 email : sarl.calmels@wanadoo.fr

## **ENTRETIENS VAL D'ARCOMIE**

_		_	_	_	_	Т	Т	Т	_		Т		_		_	_	_	_			_		_	_	_	_	_	Ţ
	Cout total	95	95	61,85	62,85	120	95	95	120	120	123,7	95	346	83,5	120	120	120	120	120	95	95	120	83,5	83,5	337,5	83,5	3 010,90 €	
	Cout unitaire	95	95	61,85	62,85	09	95	95	09	09	61,85	95	173	83,5	09	09	09	09	09	95	95	09	83,5	83,5	67,5	83,5	our 1 année	
Fréquence passage	annuelle	П	1	1	П	2	₽	1	2	2	2	1	2	1	2	2	2	2	2	1	1	2	1	1	5	1	COUT TOTAL HT pour 1 année	
3.5	Type chauffage	FIOUL	FIOUL	POELE BOIS	POELE BOIS	POELE GRANULES	FIOUL	FIOUL	POELE GRANULES	POELE GRANULES	POELE BOIS	FIOUL	CHAUDIERE GRANULES	GAZ	POELE GRANULES	POELE GRANULES	POELE GRANULES	POELE GRANULES	POELE GRANULES	FIOUL	FIOUL	POELE GRANULES	GAZ	GAZ	5 cheminées bois	GAZ		
	Commune déléguée	FAVEROLLES	FAVEROLLES	43	**	FAVEROLLES MONCHANSSON	FAVEROLLES	FAVEROLLES	LOUBARESSE	LOUBARESSE	LOUBARESSE	LOUBARESSE	LOUBARESSE	LOUBARESSE	LOUBARESSE	LOUBARESSE	LOUBARESSE	LOUBARESSE	LOUBARESSE BOURNONCLE	ST MARC	ST MARC	STJUST	STJUST	STJUST	STJUST	STJUST		
	Adresse	Appartement ancienne poste	Appartement Presbytère	23	::	Appartement Presbytère	Mairie	Ecole + appartement	Appartement PEUCHABRIER	Appartement PEUCHABRIER	Appartement PEUCHABRIER	Appartement	Appartement	Appartement dessus Mairie	Appartement La Bessière	Appartement La Bessière	Appartement CLAVIERES	Appartement CLAVIERES	Appartement ancienne ecole	Appartement bourg	Appartement bourg	Appartement bourg	Appartement 1	Appartement 2	Gites et salle communale	Mobilhome Camping		

602,18 € 3 613,08 €

COUT TOTAL TTC pour 1 année

**TVA 20%** 



# CONTROLE DE SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

m	1 232,08 €	1 170,00 €	11	ش	1 207,92 €	1	1 170,00 €		ı ش		816,00€	(13)	738,00€		TOTAL TTC	
<b>m</b>	1 026,73 €	975,00€			1 006,60 €	1	975,00€				680,00€	(11)	615,00€		TOTALHT	
78,03	81,6 78,	40	140		76,5	80	0 40	140							Salle des fêtes de Saint-Marc	
78,03	81,6 78,	40	140		76,5	80	0 40	140							Salle des Fêtes de Faverolles	
78,03	124,85 78,	40	140		76,5	122,4	0 40	140		5	120 75	40 12		140	Salle des Fêtes de Loubaresse	
78,03	41,62 78,	15	60		76,5	40,8	0 15	60		5	40 75	15 4		60	Cantine de Loubaresse	
78,03	166,46 78,	40	140		76,5	163,2	0 40	140		5	50 75	40 160	A STATE OF THE STA	140	Ecole de Loubaresse	
,03	62,42 78,03	40	140		76,5	61,2	0 40	140		5	60 75	40 6		140	Ecole de Faverolles	1
n Vérification Electrique	Vérification Vérification Electrique Incendie	Vérification Vér	Vérification V	Vérification Vérification Electrique Incendie	Vérification Vé	Vérification '	Vérification Incendie	Vérification Electrique	Vérification Incendie	Vérification Electrique	Vérification Incendie	Vérification Electrique	Vérification Incendie	Vérification Electrique	Listes des Bâtiments	100
APAVE	Bureau Véritas		SOCOTEC	APAVE	Véritas	Bureau Véritas	SOCOTEC	SO	APAVE	AP	Bureau Véritas	Burea	SOCOTEC	SO		
	2022				21	2021					2020	2				

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

*OBJET*: Convention de 3 ans pour le contrôle annuel Sécurité des salles des fêtes et des bâtiments scolaires – Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au contrôle annuel de sécurité des salles des fêtes et des bâtiments scolaires (écoles et cantine) sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, trois sociétés ont été consultées, à savoir : DETAIL ci-joint.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- CHOISIT la Société SOCOTEC à Aurillac (15) pour le contrôle annuel de sécurité des salles des fêtes et des bâtiments scolaires sur l'ensemble du territoire pour un montant de 615.00 € HT en 2020 et de 975.00 € HT en 2021 et 2022
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le « Bon pour accord » et la convention de TROIS ANS à intervenir avec la Société SOCOTEC à Aurillac.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 12/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

A

LE MAIRE

**PARAN Bruno** 

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### OBJET: CONTRAT 2020/2021/2022 pour le contrôle annuel Sécurité des aires de jeux – Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au contrôle périodique de sécurité des aires de jeux sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, une seule société a pu être contactée, à savoir la Société SOLEUS à Vaux en Velin (69) :

### Contrôle Sécurité des aires de jeux pour 2020/2021/2022

SOLEUS 6912	20 Vaux e	n Velin	
<b>建筑的大型</b> 。	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Test de charge des cages de football	8	13,00	104.00
Test de charges des cages de handball	4	13,00	52.00
Test de charges des paniers de basket-ball	4	13,00	52.00
Contrôle des jeux pour enfants	12	12,50	150.00
		Prix total HT	358.00
		TVA 20%	71.60
		Prix TTC	429.60

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- CHOISIT la Société SOLEUS à Vaux en Velin (69) pour le contrôle annuel de sécurité des aires de jeux sur l'ensemble du territoire pour un montant de 358.00€ HT soit 429.60€ TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer à signer le contrat 2020/2021/2022 à intervenir avec la Société SOLEUS.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### OBJET: Contrôle 2020 de Sécurité de la structure artificielle d'escalade de Faverolles – Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au contrôle de sécurité de la structure artificielle d'escalade de Faverolles pour valider son utilisation.

Ainsi, une seule société a pu être contactée, à savoir la Société SOLEUS à Vaux en Velin (69) :

### Contrôle de Sécurité de la structure artificielle d'escalade de Fayerolles en 2020

SOLEUS 69120	) Vaux en	Velin	
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Elaboration d'un Plan de Prévention des Risques Document obligatoire	1	150.00	OFFERT
Contrôle d'une structure artificielle d'escalade En extérieur à l'école de Faverolles	1	450.00	450.00
		Prix total HT	450.00
(1) 15 (A) A 是一个人的基本是一个人的人的是一个人的人的。		TVA 20%	90.00
		Prix TTC	540.00

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- CHOISIT la Société SOLEUS à Vaux en Velin (69) pour le contrôle en 2020 de la structure artificielle d'escalade de Faverolles pour un montant de 450.00€ HT soit 540.00€ TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le « Bon pour accord » à intervenir avec la Société SOLEUS.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

### OBJET: CONTRAT 2020/2022 pour le contrôle Sécurité de la structure du chapiteau de St-Just – Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au contrôle CTS 34 de la structure du chapiteau de St-Just, et ce, tous les 2 ans.

Ainsi, une seule société a pu être contactée, à savoir la Société SOLEUS à Vaux en Velin (69) :

### Contrôle CTS 34 structure du chapiteau de St-Just pour 2020/2022

SOLE	US 69120 V	aux en Velin	<b>发展的数据</b>
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
CTS 34 Contrôle périodique  1 chapiteau de 150 m2	1	270.00	270.00
<b>医医疗这种产业的</b>		Prix total HT	270.00
		TVA 20%	54.00
		Prix TTC	324.00

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- CHOISIT la Société SOLEUS à Vaux en Velin (69) pour le contrôle CTS 34 en 2020 et 2022 de la structure du chapiteau de St-Just pour un montant de 270.00€ HT soit 324.00€ TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat 2020/2022 à intervenir avec la Société SOLEUS.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno



Plagues Vivian
Favenolles
15 320 Val D'Ancomie

le 14.20-19

Bonjoon M' le Maine. je gais one
proposition de 60 ° pour l'achat de deux
chapiteaux de 5° sost.

Dans l'attente de votre répouse
receves M' le Maine mes Salutations.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### OBJET: VENTE de 2 petits chapiteaux de St-Just.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par courrier du 14/10/2019, Monsieur Vivian PLAGNES demeurant au Bourg de Faverolles, sollicite la collectivité pour l'acquisition de 2 petits chapiteaux anciennement utilisés à St-Just, au prix de 60 euros.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la vente des 2 petits chapiteaux de St-Just pour un montant de 60 € à Monsieur Vivian PLAGNES demeurant au Bourg de Faverolles,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la facturation et plus généralement faire le nécessaire.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Brun

De: contact-ae6pks6ho@messagerie.leboncoin.fr <contact-ae6pks6ho@messagerie.leboncoin.fr>

Envoyé: mercredi 20 novembre 2019 10:43 À: faverolles <faverolles.mairie@wanadoo.fr>

Objet: Nouveau message concernant l'annonce "Tractopelle massey fergusson 760t" sur leboncoin



### Tractopelle massey fergusson 760t

11000 €

### Bonjour faverolles,

Vous avez un nouveau message :

NOUVEAU Patricia

Bonjour Monsieur le Maire,

Suite a l'entretien téléphonique avec votre agent pour l'état du tractopelle Massey Fergusson.

Je vous propose 7000 EUROS NET. Je vous ferai un virement bancaire ou un chèque de banque.

Cordialement

Mr claude Legendre

tel: 06 85 14 05 02

Répondre

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### OBJET: VENTE de matériels: Tractopelle MASSEY-FERGUSON.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la vente du tractopelle Massey-Ferguson Type 760T série n° 6040, peu utilisé au vu de sa vétusté.

De ce fait, une annonce a été passée sur Internet et des acquéreurs nous ont contacté mais un seul a présenté une offre pour le tractopelle (courriel 20/11/2019)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la vente du tractopelle Massey-Ferguson en faveur de Monsieur Claude LEGENDRE domicilié 23 route de la Course 50250 SURVILLE pour un montant de 7 000 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la facturation et plus généralement faire le nécessaire.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Travaux de rénovation de la salle socio-culturelle avec hébergement à St-MARC : - Avenant Général modifiant le délai d'exécution

- Ordre de service nº2
- Ordre de service nº3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux intempéries après le lancement du démarrage des travaux le 17/12/2018, l'entreprise ROGER-MARTIN n'a pu effectuer les travaux de terrassement et a donc pris du retard. Ce retard induit l'obligation de prolonger les délais d'exécution pour l'ensemble des entreprises.

D'où la nécessité d'un avenant général modifiant le délai d'exécution concernant l'ensemble des entreprises de ce chantier. En conséquence, la pré-réception des travaux initialement prévue au 17/10/2019 sera reportée au 20 Janvier 2020.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant général modifiant le délai d'exécution avec l'ensemble des entreprises ainsi que les ordres de service aux entreprises.

Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la nécessité d'un avenant général modifiant le délai d'exécution des travaux et la notification d'un ordre de service

### - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant général modifiant le délai d'exécution concernant l'ensemble des entreprises de ce chantier

### - AUTORISE Monsieur le Maire à signer et notifier

### l'ordre de service n°2 aux entreprises

Lot 4: JARRIGE

Lot 5: Sarl COMBE Pascal

Lot 6: LOZERE ISOLATION

Lot 7 : SERRURERIE DE LA MARGERIDE

Lot 8: AUBRAC MARGERIDE -CARRELAGE

Lot 9: Sarl ROLLIER

Lot 10: VAZ RAVALEMENT

Lot 11: LOZERE PEINTURE

Lot 12: SCP CALMELS PETITFOUR

Lot 13: CHASSAGNY Roger

### - l'ordre de service n°3 aux entreprises

Lot 1: ROGER-MARTIN Lot 2: Sarl COMBE Pascal Lot 3: PARATIAS Thierry

### POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

Maître d'Ouvrage:

Commune de VAL D'ARCOMIE Mairie – Le Bourg de Loubaresse 15 320 VAL D'ARCOMIE

Opération:

Rénovation d'une salle socio-culturelle avec hébergement à St Marc 15 320 VAL D'ARCOMIE

Maître d'œuvre:

BESSIERES Stéphane – CONCEP'T Architectes DPLG 12 Rue de La Chicane 48 200 SAINT CHELY D'APCHER

### AVENANT GENERAL

Modifiant le délai d'exécution des travaux

### ° ARTICLE 1: MODIFICATION DE DELAI D'EXECUTION °

Le présent Avenant a pour objet de modifier le délai d'exécution initial des travaux de tous les lots.

En effet, le délai initialement prévu était de **DIX MOIS TOUS CORPS D'ÉTAT** (suivant article 3 de l'acte d'engagement) avec date de démarrage des travaux au **17 Décembre 2018** suivant ordre de service n° 1 à chaque entreprise.

### Rapport détaillé du Maître d'œuvre:

Compte tenu de la date de démarrage des travaux (17 Décembre 2019) et du courrier de l'entreprise Roger Martin adjudicataire du lot n° 1 (Gros-Œuvre – VRD), joint en annexe, mentionnant les intempéries subies.

L'entreprise n'ayant pu effectuer les travaux d'aménagement extérieurs dans les temps impartis, il s'avère nécessaire d'augmenter le délai d'exécution global des travaux de 60 jours (nombre de jours d'intempéries du lot n° 1).

En conséquence, la pré réception des travaux initialement prévue au 17 Octobre 2019 est donc reportée au 20 Janvier 2020.

### ° ARTICLE 2 : CLAUSES.

Toutes clauses (C.C.A.P.) et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent Avenant lesquelles prévalent en cas de contestation.

MILLIONE O . LAURING.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après visa du Maître de l'ouvrage.

### ° ARTICLE 4: VISA.

Est accepté le présent avenant au marché de travaux pour valoir acte d'engagement. Fait en Un Seul Original,

Le Maître d'ouvrage Commune de VAL D'ARCOMIE

Dressé par le, Maître d'œuvre

A VAL D'ARCOMIE, le

A St Chély d'Apcher, le 25/11/19 P.O.

> l'Archimiste Economie de la construction 17. Quartier du Pont de Pevre 48100 MARVEJOLS

SIRET: 817 869 175 00015

Pour les entreprises, faire précéder la mention manuscrite "Lu et approuvé", signature et cachet:

Lot n ° 1 Gros-Œuvre – VRD:

Roger MARTIN

Lot n ° 2 Charpente bois:

**SARL COMBE Pascal** 

BD 928 - the Bourg - 15300 USSEL Tel - 04-71 73 98 00 - Fax : 04 71 20 74 96 ussel@rogermaninsa.com

ombe pascal

MENUISERIE AGENCEMENT INTERIEUR EXTERIEUR 04 71 60 71 00

6 place du Lander 15100 SAINT-FLOUT Sagt 424 495 117 00014 - APE/MAF 483....

Lot n ° 3 Couverture et bardage zinc:

**PARATIAS Thierry** 

Entreprise PARATIAS Thierry

Couverture - Zinquerie Etanatio 15320 (UY) EN MARGERIDE

IMBE PASCAL

Tél. 04 71 23 42 82 - Fax 04 71 23 43 00 Sirat 442 834 024 00014

Lot n ° 4 Menuiseries Ext. aluminium

**JARRIGE** 

Lot n ° 5 Menuiseries Int. bois:

SARL COMBE Pascal

LOZERE ISOLATION

Lot n ° 6 Doublages – Cloisons - Plafonds:

002 MENDE Cedex ZA de Gar 34 - Fax 04 66 45 48 68 Tél. 04 66/\$

Siret: 534 591 672 00017 entreprise@lozereisolation.fr

04 71 60 77 00 6 place du Lander 15100 SAINTERLOUP Sirai 424 495 117 00014 - APE/HAS 4332A

MENUISERIE AGENCEMENT

INTERIEUR EXTERIEUR

Lot n ° 7 Ferronnerie - Serrurerie:

Lot n ° 8 Chapes – Carrelages - Faïences:

### SARL SERRURERIE DE LA MARGERIDE

SARL SERRURERIE DE LA I Joël COUTAREL - Fabier 15320 RUYNES FALM Tél: 04 71 28 90 PD Bax: 04 71 23 94 10 3227801800010 serrurerie.margeride@orange.fr

AUBRAC MARGERIDE CARRRELAGE

de Carrelage SARL Aubrac Ma St Pigrre-Le-Vieux Ortizet /ange48200@orange.fr 04.66.31.4 21 222 224 000 11

Lot n ° 9 Sols souples:

SARL ROLLIER

0471 كى 15 .0

r<sub>es i</sub>vanadoo ir

Lot n ° 10 Enduits extérieurs:

VAZ RAVALEMENT

SARL VAZ R/VALEMENT

5 rue des Sauvagell<del>es</del> Lotissement Lou Devez 48000 MENDE familievaz0619@orange fr

Tél/Fax: 04 66 49 30 06 - Port, 06 33 54 70 48

Siret: 503 954 059 00013

Lot n ° 11 Peinture - Nettoyage:

Lot n ° 12 Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation:

LOZERE PEINTURE

SCP CALMELS PETITFOUR

Sarl LOZERE PEINTURE

M. Simen BRUNEL
Peintures Revellements de sols 3 rue de la Draine - 48000 MENDE 23-26 - 85x 04 66 65 14 80 550 708 00036 - APE + 4334Z

Société Calmels Petitfour 27 av, du Comdt Delorme 15100 SAINT FLOUP Tel 0471604253 - Ex-047: 50 40 09 70400019-APE: 4028A TVA intracommunautaire FH 52 454 062 704

Lot n ° 13 Electricité – Courants forts et faibles:

**CHASSANY Roger** 

M. CHASSANY Electricité dénérale - Ménauer - TPS TO ANTERRIEUX Tél/Fax: 0471 23 57 19 TVA NIBA-FR 12 330 388 593





M Le Maire

Mairie

15320 - VAL D'ARCOMIE

À USSEL, le 14/10/2019

Marché: COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE (Rénovation d'une salle socio culturelle avec hébergement)
LOT N°1 GROS ŒUVRE VRD
CONSTAT D'INTEMPERIE

Monsieur Le Maire,

Le compte rendu N°33 fait apparaître 59 jours de retard pour le lot visé en objet. Nous vous rappelons que l'ordre de service de démarrage a été donné le 17/12/2018, en cette période vous comprendrez aisément que le gel et la pluie sont très préjudiciable pour nos prestations.

Nous avons commencé les terrassements le 09/02/2019 soit 54 jours plus tard. Nous avons du arrêter les travaux également du 22/02/2019 au 27/02/2019 soit encore 6 jours.

Outre l'incidence des intempéries, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération les travaux complémentaires demandés.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef de Secteur,

P LOUBEYRE

Agence MASSIF CENTRAL

R.D.926 - Le Bourg - 15 300 USSEL (Cantal)

🕿 04 71 73 98 00 🔓 04 71 20 74 96 🔼 ussel@rogermartinsa.com

SIRET 391 338 449 00161

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Aliénation de 533 m2 du chemin rural reliant la VC n°10 à leur habitation à Monsieur et Madame Hervé ALBISSON à la Brugère de Faverolles – Délibération complémentaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de l'enquête publique concernant l'aliénation de 533 m2 du chemin rural reliant la VC n°10 à leur habitation à La Brugère de Faverolles à Monsieur et Madame Hervé ALBISSON ainsi que l'avis favorable du Commissaire enquêteur assorti de recommandations (Dél. du 25/07/2017 et Arrêté n°11-2018 du 16/04/2018).

Par délibération du 09/07/2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'aliénation de 533 m2 du chemin rural reliant la VC n°10 à leur habitation à La Brugère de Faverolles; les propriétaires riverains ayant validé par signature le plan de bornage.

Cependant dans le cadre règlementaire de la procédure, la Commune a transmis un courrier de mise en demeure aux propriétaires riverains d'acquérir la portion de chemin attenant à leur propriété avec une réponse attendue dans le délai d'un mois.

Réponse a été faite par M. CONTERIO Philippe avec une offre d'achat du talus soit 25 m2 à 5 € le m2

Réponse a été faite par M. DOMAS Philippe avec une offre d'achat du talus à  $2 \in le$  m2 .

Aucune réponse de M. PERRIN Jean-Hubert

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** la délibération du 25/03/2019 pour l'aliénation de 533 m2 du chemin rural reliant la VC n°10 à leur habitation à Monsieur et Madame Hervé ALBISSON à La Brugère de Faverolles,
- **DECIDE** de la cession de ce chemin au prix de 2.50 € le m2,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir (la servitude du réseau AEP existante au profit de la collectivité sera mentionnée dans l'acte de cession); les frais de géomètre et de notaire restant à la charge des intéressés.

POUR: 26 Voix

**ABSTENTION: 4 voix** 

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

### COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

### Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

### **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

**AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX** 

Lot n°1 Démolition - Terrassement - VRD

**ENTRE:** 

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

ጸ

SAS CASTEL PÈRE & Fils

Champ de Baral - 4 Avenue du Sailhant - 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

#### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au 04 Avril 2020.

#### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE SAS CASTEL PÈRE & Fils

TRAVAUX PUBLICS - AGRICOLES - TRANSPORT
4, avenue du Sailhant -15100 - SAINT-FLOUR
Tél. 04 71 23 29 1

Mail : saricastel treorange.fr
SIRETA 335 16 16 00022 - APE : 0161Z
TVA intractant inautaire - R 11335106120

Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

**AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX** 

Lot n°2 Gros Œuvre

ENTRE:

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

ዖ

**SARL Pierre DE ROSSO** 

ZA Gare de Coren - BP5 - 15102 SAINT-FLOUR Cedex

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

#### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020.** 

### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE SARL Pierre DE ROSSO

SARL Pierre de ROSSO

Capital 70 000 € - APE 4399€

ZA GERE de Cofen - BP 5 15302 ST FLOUR CEDEX

Tél: 0777 50 71 32 Pax 04 71 60 71 14

TVA Intracom FR 35 394 203 904 00034

Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

**AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX** 

Lot n°3 Ravalement

**ENTRE:** 

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL SALESSE Daniel

6 Allées des Tilleuls - Ferme Biron - 15230 PIERREFORT

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au 04 Avril 2020.

### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE SARL SALESSE Daniel



Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

**AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX** 

Lot n°4 Charpente Bois

**ENTRE:** 

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

**SARL FALCON Fils** 

Le Beau Chatel - Faverolles - 15320 VAL D'ARCOMIE

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

#### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE SARL FALCON Fils

Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

### Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

**AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX** 

Lot n°5 Couverture - Zinguerie

**ENTRE:** 

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

**SARL PARATIAS Thierry** 

Rue du Foirail - 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE SARL PARATIAS Thierry

15320 RUYMESEN MARGERIDE
Tot. 04 71 23 42 82 - Fax 04 71 23 48 00
Siret 442 834 024 00014

Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

# Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

**AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX** 

Lot n°6 Menuiseries Extérieures Aluminium

**ENTRE:** 

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL COUTAREL MENUISERIE ALU

La Gare de Coren - 15100 COREN

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au 04 Avril 2020.

### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE SARL COUTAREL MENUISERIE ALU

Tol.: 0471 80 4877

Siret 490 597 747 00016 APE 44488

TVA FR 31 490 597 747

Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

# Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

**AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX** 

Lot n°7 Menuiseries Intérieures

**ENTRE:** 

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

O.

**SARL FALCON Fils** 

Le Beau Chatel - Faverolles - 15320 VAL D'ARCOMIE

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

#### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE SARL FALCON Fils

Menuiserie - Charpente - Plaquiste Maison assature bois Le Beau Chaya - 18320 - FAVEROLLES

cd. **04 71 23 46 26** Fax **04 71 23 49 50** SIBET : 434 037 669 00018

Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

### Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°8 Plâtrerie - Isolation

**ENTRE:** 

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

Čκ

**PSB BRASSINE Nicolas** 

14 rue du 19 mars 1962 - 15230 PAULHENC

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

### ARTICLE 2: DELAIS:

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020.** 

### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE **PSB BRASSINE Nicolas** 

Ptatrerie Stan Brassine
Le Bourg 15230 PAULHENC
Tét./Fax: 04 71 23 38 38
Mail: entreprisepsb@orange.fr
SIRET 488 491 341 00027
TVA Intracom. FR 72 488 491 341

Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

## Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

**AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX** 

Lot n°9 Carrelage - Faïence

**ENTRE:** 

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

Š

**EURL CAROPRO** 

Baradoux - 15100 LES TERNES

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au 04 Avril 2020.

### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE **EURL CAROPRO** 



Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

# Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

**AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX** 

Lot n°10 Peinture - Sols souples

**ENTRE:** 

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL BOUSSUGE Jean-Claude

Lair de loubaresse - 15320 VAL D'ARCOMIE

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au 04 Avril 2020.

#### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE SARL BOUSSUGE Jean-Claude

SAIRL BOUSSUGE J.C. Pointuins - Responsible - Responsible

Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

## Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

**AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX** 

Lot n°11 Serrurerie - Couverture bac acier

**ENTRE:** 

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL SERRURERIE DE LA MARGERIDE

ZA Belvezet - 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE SARL SERRURERIE DE LA MARGERIDE

SARL SERRURERIE DE LA MARGERIDE Joël COUTAREL Fabien COUSSET 15320 RUYNEY FOLKARGERIDE Tél. 04 71 23 39440 Fax. 04 71 23 94 10 SKET 43227801800010

E Mal. serrurerie.margeride@orange.fr

Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

## Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

**AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX** 

Lot n°12 Electricité - Courants Forts et Faibles

**ENTRE:** 

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL MOURGUES Serge

3 rue de la Planèze - 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020.** 

### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE SARL MOURGUES Serge

PRILAC 330 032 830 au capital de 25000 Euros

Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

# Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°13 Chauffage - Plomberie - Sanitaires - Ventilation

ENTRE:

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

ጶ

**SARL MOURGUES Serge** 

3 rue de la Planèze - 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE SARL MOURGUES Serge

SARL MOUDO UES Serge 3, rue de la Ranteze 15100, ST-FLOUR Tet 04-71 60 05 61 563 04 71 60 49 16 RCS UHUD C 330.032 830 SALET au dapital de 25000 Euros

Projet:

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

## Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE

# **AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS**

**AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX** 

Lot n°14 Equipement cuisine

**ENTRE:** 

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SAS EQUIP' FROID

26 route de Saigne - 19000 TULLE

d'autre part,

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

#### **ARTICLE 2: DELAIS:**

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019. Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

### **ARTICLE 3: CLAUSES PARTICULIERES:**

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN Maire de VAL D'ARCOMIE SAS EQUIP' FROID

Le Président ESTRADE Frédéric

#### DEPARTEMENT DU CANTAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

#### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

#### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

# OBJET : Rénovation de la salle polyvalente de Faverolles et mise en place d'un réseau de chaleur:

- Avenant de prolongation des délais d'exécution
- Ordre de service n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS (desservant le Bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT) après le lancement du démarrage des travaux le 07/02/2019, le chantier a été arrêté pour le déplacement et la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus retard.

Ce retard induit l'obligation de prolonger les délais d'exécution pour l'ensemble des entreprises.

D'où la nécessité d'un avenant de prolongation des délais d'exécution concernant chacune des entreprises de ce chantier; les délais sont prolongés jusqu'au 4 Avril 2020.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant de prolongation des délais d'exécution avec chacune des entreprises ainsi que les ordres de service aux entreprises.

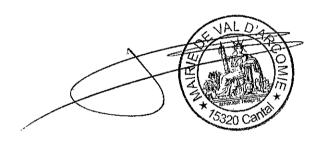
Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la nécessité d'un avenant de prolongation des délais d'exécution des travaux et la notification d'un ordre de service

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation des délais d'exécution avec chacune des entreprises,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et notifier l'ordre de service n°2 aux entreprises.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 16/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

#### DEPARTEMENT DU CANTAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

#### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald. JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints). GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline,

Etaient absents: Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

#### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### OBJET: TARIFS de LOCATION des salles des Fêtes au 1er Janvier 2020 sur le territoire de Val d'Arcomie.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie expose au Conseil Municipal la nécessité d'harmoniser les tarifs de location des salles des Fêtes de Loubaresse, Fayerolles et St-Marc à compter du 1er Janvier 2020 au nom de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie.

A ce titre, les tarifs proposés sont les suivants :

LOCATION salles des Fêtes		ARESSE EROLLES	SAINT-MARC		
	Tarif	Caution	Tarif	Caution	
Associations communales	0	100 €	0	100 €	
Particuliers de Val d'Arcomie	100 €	300 €	60 €	300€	
Associations extérieures	200 €	300 €	120 €	300€	
Particuliers extérieurs	200 €	300 €	120 €	300 €	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

LE MAIRE

- VALIDE les tarifs de location des salles des Fêtes de Val d'Arcomie proposés ci-dessus, à compter du 1er Janvier 2020 ; les contrats de location seront rédigés conformément à ces nouveaux tarifs.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

PAŔAN Bi Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 18/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

#### DEPARTEMENT DU CANTAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

#### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

#### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Travaux de rénovation de la salle socio-culturelle avec hébergement à St-MARC: Lot n°8 Chapes-Carrelages-Faïences Avenant n°1 Ordre de service n°3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu du choix des carrelages lors des travaux de rénovation de la salle socio-culturelle avec hébergement de St-Marc, il y a lieu d'ajuster le devis initial.

De ce fait, cela induit une augmentation du montant initial des travaux d'où la nécessité d'un avenant.

Le montant initial du marché signé avec l'entreprise AUBRAC MARGERIDE CARRELAGE Sarl au montant de 13 923.12 € HT passerait ainsi avec avenant à 16397.04 € HT.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché avec l'Entreprise AUBRAC MARGERIDE CARRELAGE Sarl.

Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

. APPROUVE la nécessité d'un avenant et la notification d'un ordre de service

· AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise AUBRAC MARGERIDE CARRELAGE Sarl pour un montant de marché avec avenant s'élevant à 16397.04 € HT soit 19676.44 € TTC.

· AUTORISE Monsieur le Maire à signer et notifier l'ordre de service n°3 à l'entreprise AUBRAC MARGERIDE CARRELAGE Sarl.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 19/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

aluc u Ouvlage.

COMMUNE UE VAL D'ANCOMIL

Mairie – Le Bourg de Loubaresse

15 320 VAL D'ARCOMIE

Opération:

Rénovation d'une salle socio-culturelle avec

hébergement à St Marc 15 320 VAL D'ARCOMIE

Maître d'œuvre:

BESSIERES Stéphane - CONCEP'T

Architectes DPLG 12 Rue de La Chicane

48 200 SAINT CHELY D'APCHER

Titulaire du Marché:

SARL Aubrac Margeride Carrelage

7 Avenue des entrepreneurs 48 200 St CHELY D'APCHER



#### LOT N° 08: CHAPES - CARRELAGES - FAIENCES

Date de Notification de Marché

: 17/12/2018

Délai d'Exécution tous corps d'état (hors préparation) : 10 mois

Montant du Marché Initial H.T.

: 13 923,12 €

Montant cumulé suivant les précédents Avenants

: 13 923,12 €

Avenant no

:01

Avec incidence sur le montant du marché

Sans incidence sur le montant du marché

MONTANT EN MOINS H.T.

0,00€

MONTANT EN PLUS H.T.

2 473,92 €

Nouveau montant H.T. du marché compte tenu de cet Avenant : 16 397,04 €

#### ARTICLE 1: PRIX °

Le présent Avenant a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire compte tenu du rapport justificatif établi par le maître d'œuvre «devis de l'entreprise joint à l'avenant»

#### Rapport détaillé du Maître d'œuvre:

### Définition des travaux modificatifs ou supplémentaires :

Suite au choix des carrelages par la maitrise d'ouvrage, il a été convenu d'ajuster le devis initial, suivant le nouveau joint en annexe.

Compie tenu un present revenant les navaux sont remuneres par application unit prix gional et forfaitaire.

### LOT Nº 08: CHAPES - CARRELAGES - FAIENCES

**ENTREPRISE: SARL A.M.C.** 

	MONTANT H.T	TVA 20%	( autre taux de TVA )	MONTANT T.T.C
MARCHE INITIAL	13 923,12	2 784,62		16 707,74
AVENANT N° 1	2 473,92	494,78		2 968,70
AVENANT N° 2				
AVENANT N° 3				
NOUVEAU MONTANT	16 397,04 €	3 279,40 €		19 676,44 €

#### ° ARTICLE 2 : DELAIS.

Sans modification des délais d'exécution tous corps d'état. Avec modification des délais d'exécution tous corps d'état. (si modification des délais joindre le nouveau calendrier d'exécution)

ſ	7	7
ı	Х	J
ì		=
- 1		- 1

### ° ARTICLE 3 : CLAUSES.

Toutes clauses (*C.C.A.P.*) et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent Avenant lesquelles prévalent en cas de contestation.

### ° ARTICLE 4: DIVERS.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après visa du Maître de l'ouvrage.

Fait en Un Seul Original,

La Personne Responsable du Marché

P/O le Maître d'œuvre A Marvejols, le 26/11/19 Le Maître d'Ouvrage, Commune de Val d'Arcomie Mention manuscrite « Lu et approuvé »

M. Greze Alexandre

AUBRAC MARGER DE CARRELAGE SARL

Ortizet 48200 St Pierre-Le-Vieux

Tél: 04.66.31.44.20 / amc48200@orange.fr

l'Archimiste Economie de la construction 17, Quartier du Pont de Peyre 48100 MARVEJOLS SIRET: 817 869 175 00015

4

## AUBRAC MARGERIDE CARRELAGE SARL



### **CARRELEUR**

GREZE Alexandre
Dépôt : 7 avenue des entrepreneurs
48200 Saint Chély d'Apcher
06 78 37 36 43

amc48200@orange.fr

**Devis** 

Date: 09/09/2019

Chantier: Rénovation d'une salle socio-culturelle avec

hébergement - Le Bourg de Saint Marc

15320 Val d'Arcomie

Commune de Val d'Arcomie Mairie - Le Bourg de Loubaresse 15320 Val d'Arcomie

Désignation	Quantité		lu	Prix unitaire	Total
Designation	Prévue	Réalisée	10	Euros	Euros
Lot n°8 Chapes-Carrelages-Faïences					
Travaux en moins value:					
Hébergement à St Marc					
Fourniture et pose de faïence 20*40 Object de chez Rako	-54,95		m²	32,00 €	- 1 758,40 €
Salle socio-culturelle à St Marc					
Fourniture et pose collée de cx 60*60 Glade Rectifié de chez Pavigrés	-81,96		m²	46,10 €	- 3 778,36 €
Fourniture et pose de plinthes assorties	-41,20		ml	9,00 €	370,80
Fourniture et pose collée de cx 30*30 R11 Pavigrés série technico et joint époxy	-15,50		m²	42,28 €	655,34
Fourniture et pose de plinthes à gorges	-13,91		ml	11,00 €	153,01
Fourniture et pose de faïence 20*40 Object de chez Rako	-58,92		m²	32,00 €	1 885,44 €
Travaux en plus value:					
Hébergement à St Marc					
Fourniture et pose de faïence 25*50 Smart Beige avec une frise Taupe de chez STN	54,95		m²	44,95 €	2 470,00 €
Salle socio-culturelle à St Marc					
Fourniture et pose collée de cx 60*60 Docks Gate	77,58		m²	55,20 €	4 282,42
Fourniture et pose de plinthes assorties	41,20		ml	17,19€	708,23 €
Fourniture et pose collée de cx 45*45 Docks Gate	19,88	=	m²	48,60 €	966,17 €
Fourniture et pose de faïence 25*50 Smart Taupe et Beige sur 1,25 de Ht de chez STN	58,92		m²	44,95 €	2 648,45 €
,					
AUBRAC MARGERIDÉ CARRELAGE SARL					
GREZE Alexandre					
L'archimiste Ortizet 48200 St Pierre-Le-Vieux	1			1	
Economie de la construction Tél : 04.66.31.44.20 / amc48200@orange.fr					
Siret: 521,212,224 000 11				-	
.V					
Attention: Un acompte de 30% devra être versé à la commande, puis 30% au démarrage	des travaux. L	.es 40%	Y A		Management of the Particular
restants seront à payer la fin des travaux 30 jours maximum après la date d'envoi de la facture finale (facture finale réalisée à partir du dernier devis établi et accepté avec les plus et les moins à réaliser sur le chantier). <b>Devis</b>			Code TVA	TOTAL	2 473,92 €
alable 3 mois. A retourner avec BON POUR ACCORD et signer.			1	20,00%	494,79 €
iège social : Ortizet 48200 Saint Pierre-le-Vieux Téléphone: 04.66.31.44.20				10,00%	- (
°SIRET 52122222400011 - CODE APE 4333Z - CIC ST CHELY D'APCHER N°00020144001				TOTAL TTC	2 968,71 €

#### DEPARTEMENT DU CANTAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

#### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

#### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### OBJET: Décision modificative AS N°1/2019 - VAL D'ARCOMIE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation		enses	Recettes		
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits	
D 61551 : Entretien matériel roulant		7.000 €			
D 60612 : Energie - Electricité		8.000 €			
D 60631 : Fournitures d'entretien		3.000 €		(4)	
D 6067 : Fournitures scolaires		1.500 €			
D 62878 : A d'autres organismes (Intérim CDG)		20.000 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		39.500 €			
D 6413 : Personnel non titulaire		4.000 €			
D 6451 : Charges sociales		500 €			
D 6411 : Personnel titulaire	20.000 €				
TOTAL D 012 : Charges de personnel	15.500 €				
D 657364 : Subv. Fonct. Etabl. Indust., commerc.		12.000 €			
TOTAL D 65: Autres charges de gestion courante		12.000 €			
D 022 : Dépenses imprévues	12.000 €				
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	12.000 €				
R 6419: Remboursements sur rémunérations du personnel				24.000 €	
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				24.000 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		24.000 €		24.000 €	

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 23/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE VAL D'ARAN BRUNO

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

# Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

#### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS PONIEA CIE Alain donne pouvoir à Laure Claude CHAST

BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

# OBJET: Décision modificative AS N°1/2019 - EAU

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépe	enses	Recettes		
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits	
D 61523 : Entretien et réparations réseaux		5.000 €			
D 6378 : Autres impôts et taxes (Redev. Prélev. Eau)		9.000 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		14.000 €			
D 701249: Revers. Redevance pollution		12.000 €			
TOTAL D 014: Atténuations de produits		12.000 €			
D 022 : Dépenses imprévues	5.000 €				
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	5.000 €				
R 7011 : Eau				9.000 €	
TOTAL R 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de services,				9.000 €	
R 74 : Subvention commune				12.000 €	
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation				12.000 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		21.000 €		21.000 €	

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 23/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2014 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE PARAN Bruno

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

# Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

# OBJET: CREATION d'EMPLOIS - Emploi d'Adjoint Administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> Février 2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. La délibération précise le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en raison du départ de la Secrétaire de la mairie-annexe de St-Just au 01/04/2019 et au vu de la nécessaire réorganisation des services administratifs,

Le Maire propose à l'assemblée.

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial principal de  $2^{\rm emc}$  classe à temps complet, à savoir :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi: 8h30-12h00 et 13h00-17h15 Mercredi: 8h30-12h30

# - le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1er Février 2020 :

Filière: Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif territorial

Grade: Adjoint Administratif territorial principal de 2ème classe

- ancien effectif 1 (28h) - nouvel effectif 1 (35h)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article(s) 6411.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

Département : CANTAL

0/11/1/12

Commune : VAL D'ARCOMIE

Section : B Feuille : 195 B 01

Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/02/2019 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45 ©2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

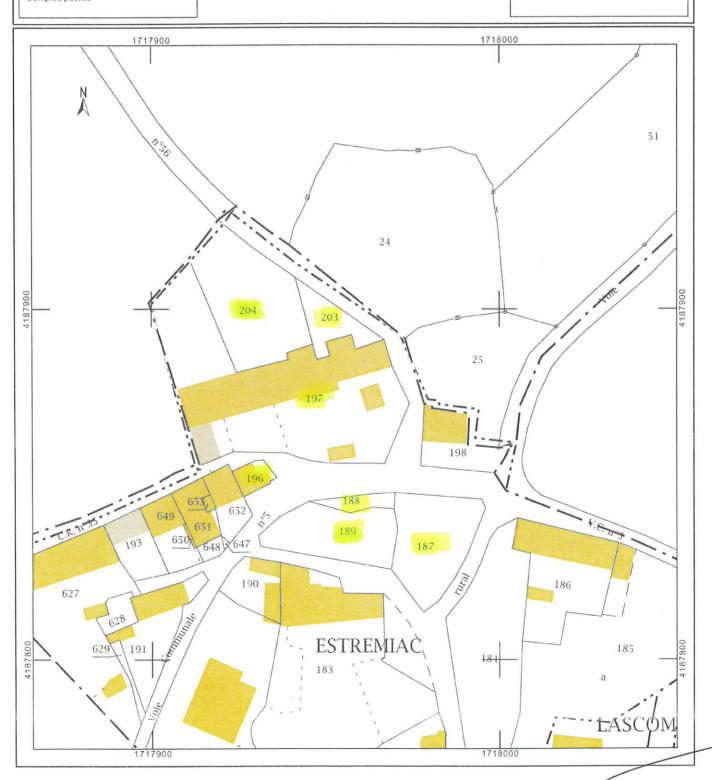
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : AURILLAC

3 Place des Carmes 15012 15012 AURILLAC CEDEX tél. 04 71 43 44 84 -fax 04 71 43 44 77 cdif.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

# Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

# OBJET : VENTE du Domaine d'Estrémiac à Saint-Just – Fixation du prix. Autorisation de signature du mandat de vente.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 19/02/2019 validant le projet de cession du Domaine d'Estrémiac à Saint-Just comportant corps de logis, granges-étables, porcheries, abreuvoirs, maison de fermier et terrains attenants ou proches soit une propriété bâtie et non-bâtie de 45a 50ca; ce bien rural étant inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Le service des Domaines a bien été sollicité afin d'avoir une estimation des biens concernés dans le cadre du processus de cession mais à ce jour, aucune réponse ne nous a été faite.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- CONFIRME la vente du Domaine d'Estrémiac à Saint-Just (plan ci-annexé),
- FIXE le prix de vente à la somme de 350 000 € (TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS)
- AUTORISE M. Le Maire à signer le mandat de vente correspondant auprès de Maître BESSE-SABATIER à Saint-Flour 15100 et à signer tous documents afférents à cette mise en vente ainsi que des différents titres de propriété.

LE MAIRE

**PARAN** Brun

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

# Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

# Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

# OBJET: Demande d'extension du label STATION VERTE à l'ensemble de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les anciennes communes de Loubaresse et Saint-Just disposent du label Station Verte auprès de la Fédération Française des Stations Vertes sous l'identité « Le Garabit » de part la mise en place et le développement de structures touristiques.

Afin d'étendre ce label à l'ensemble de la Commune de Val d'Arcomie, il y a lieu de solliciter une demande d'extension avec le changement du nom de la Station Verte en « Valdarcomie »

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de solliciter la Fédération Française des Stations Vertes pour une demande d'extension du label Station Verte à l'ensemble de la Commune de Val d'Arcomie, avec le changement du nom de la Station Verte en « Valdarcomie »
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles en application de cette délibération et plus généralement faire le nécessaire.

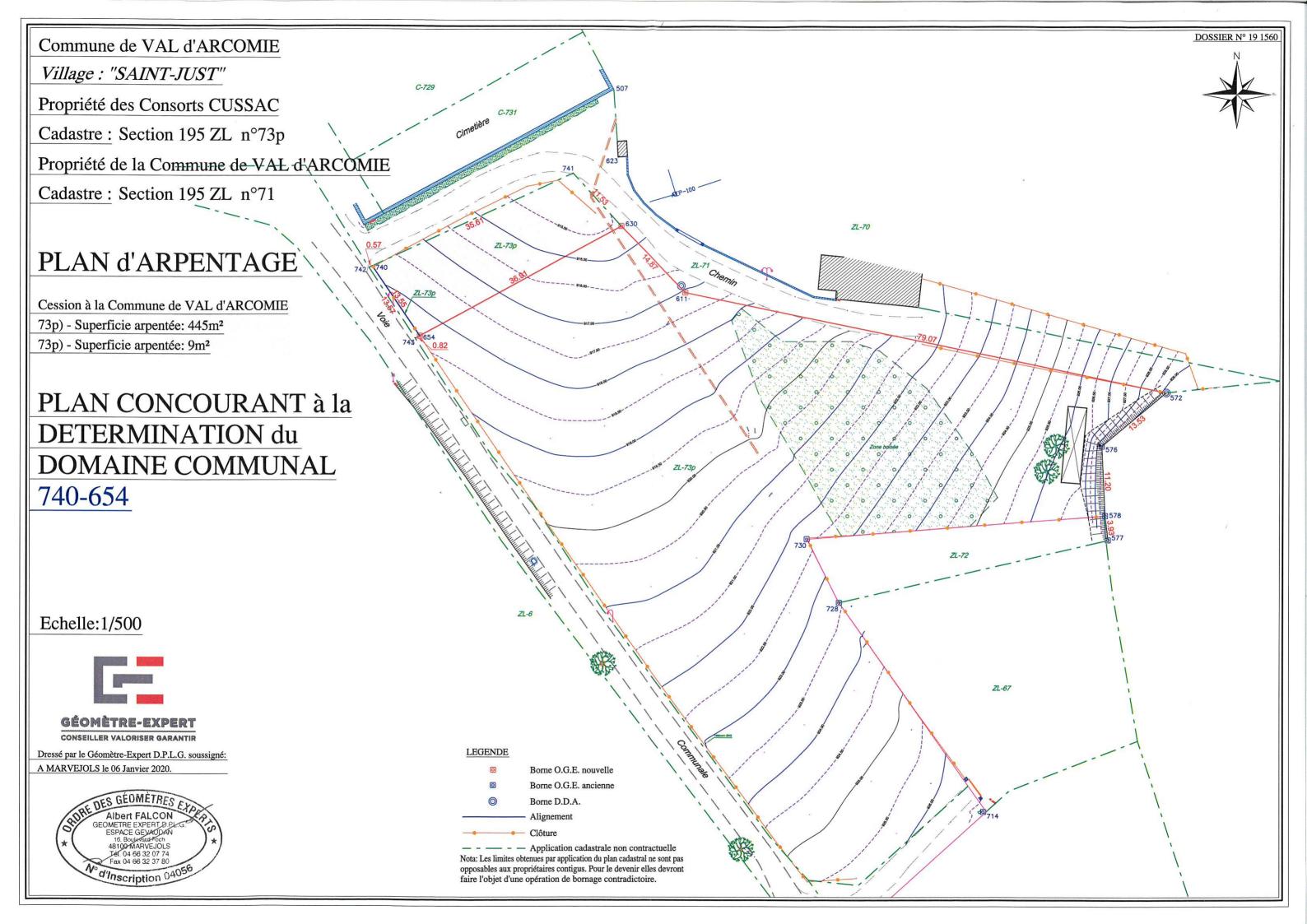
LE MAIRE

PARAN Br

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

# Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

# Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: ACQUISITION de terrain appartenant aux Héritiers CUSSAC René pour l'aménagement d'une aire de stationnement à proximité du stade de football à Saint-Just.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que les Héritiers CUSSAC René à St-Just ont proposé à la Commune la vente d'une partie de la parcelle 195 ZL 73 soit 454 m2 au prix de 10.50 € le m2 (document d'arpentage ci-annexé) permettant ainsi l'aménagement d'une aire de stationnement à proximité du stade de football à Saint-Just.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le principe de l'acquisition de terrain appartenant aux Héritiers CUSSAC René à St-Just 15320 avec le projet d'aménagement d'une aire de stationnement à proximité du stade de football à Saint-Just,
- **DECIDE** de l'acquisition de 454 m2 de la parcelle 195 ZL 73 au prix de 10.50 € le m2,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir auprès de Maître BESSE-SABATIER à St-Flour; les frais de notaire étant à la charge de la Collectivité.

LE MAIRE

PARAN B

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 31/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsicur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

# Sarl FALCON Fils

Menuiserie Charpente Plaquiste Maison ossature bois 15320 VAL D'ARCOMIE

'él : 04 71 23 46 26 - Fax : 04 71 23 49 50 - email : sarlfalconfils15@gmail.con

DEVIS

Edité à VAL D'ARCOMIE, le 11 janvier 2020

Référence :20258 Conçu le : 09/01/20 Commune Val d' Arcomie

Le Bourg Loubaresse

15320 VAL D'ARCOMIE

Objet du devis

Restauration de la Toiture du Presbytère de La bessaire de Lair.

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Fourniture et mise en place d'un échafaudage de chantier, protection et sécurité.	M2	137,50	6,70	921,25
2	Démolition  Dépose de couverture totale de toiture en tuiles romanes ou mécaniques, avec soin pour réemploi, pour moins de 7 mètres de hauteur.	M2	164,00	6,90	1 131,60
3	Dépose de voliges, sans soin et avec jet.	M2	10,00	6,65	66,50
4	Dépose de liteaux, sans soin et avec jet.	M2	492,00	1,86	915,12
5	Démolition des cheminées existantes jusqu'a la base. CHARPENTE	U	2,00	858,00	1 716,00
6	Fourniture et pose de sablière en pin de pays traité.	En s	0,84	1 076,00	903,84
7	Fourniture et pose de voliges en sapin traité classe 2 de 27 mm.( En prévision et pour rebouchage des cheminées).	M2	10,00	21,63	216,30
8	Fourniture et pose de papier de sous toiture Diflex thermo P ou similaire.	M2	164,00	7,30	1 197,20
	COUVERTURE				
9	Fourniture et pose de tuiles en terre cuite rouge PV 10 Huguenot (similaire au existante) sur doubles litelages.	M2	164,00	36,00	5 904,00
10	Faîtage par closoir zinc et plomb et Faîtière arêtier 1/2 ronde à emboîtement.	MI	34,80	74,00	2 575,20
11	Plus valus pour tranchis biais.	MI	69,60	15,00	1 044,00

VAL D'ARCOMIE, le 09/01/2020 Réf. Devis : 20258

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
12	About d' arêtier	U	4,00	18,51	74,04
13	Rencontre 3 grandes ouvertures rondes.	U	2,00		
14	Fourniture de conduit de cheminée TRADINOV Rectangle hauteur spéciale chapeau classique, Haut 1460 mm et tuyaux diamètre 230 mm isolé. Cadre de fixation, embase d'étenchéité.	U	2,00	1 308,52	2 617,04
15	Pose et raccordement de l'ensemble.  Rasement et raccord de maçonnerie non compris.	U	2,00	495,00	990,00

Total H.T.	20 272,09
Total T.V.A. 20,00 %	4 054,42
Total T.T.C.	24 326,51
Net à payer (Euro)	24 326,51

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.
Faux de pénalité de retard : 0 %.

A :	le:	/	/	Devis N° 20258
Mode de Règlement :				Bon pour Accord.
Signature Entreprise				Signature Client:

# Sarl FALCON Fils

Menuiserie Charpente Plaquiste Maison ossature bois 15320 VAL D'ARCOMIE

él: 04 71 23 46 26 - Fax: 04 71 23 49 50 - email: sarlfalconfils15@gmail.con

# DEVIS

Edité à VAL D'ARCOMIE, le 14 janvier 2020

Référence :20259 Conçu le :14/01/20 Commune Val d' Arcomie

Le Bourg Loubaresse

15320 VAL D'ARCOMIE

Objet du devis

Restauration de la Toiture de l'ancien Presbytère de La bessaire de Lair. (Isolation des Combles).

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Isolation des combles de l'ancien presbytère de la Bessaire de lair.				
	Fourniture et pose de laine de verre en double couches:				
	Isoconfort 35 en 80 mm R de 2.25 m2.K/w sans pare vapeur entre chevrons.				
1	Isoconfort 35 en 200 mm R de 5.7 m.K/W revetu Kraft. Compris suspente et fourrures pour tenir l'ensemble.	M2	151,00	45,65	6 893,15
2	Fourniture et pose d'une membrane pare vapeur type Vario duplex de chez Isovert.	M2	151,00	10,41	1 571,91
	Qualibat RGE et ECO ARTISAN N° E-E106920.				

Total H.T.	8 465,06
Total T.V.A. 5,50 %	465,58
Total T.T.C.	8 930,64
Net à payer (Euro)	8 930,64

Escom	pte	de	0	%	pour	paie	ment	anticip	é.

Taux de pénalité de retard : 0 %.

A: ...... le : / / Devis N° 20259

Mode de Règlement : Bon pour Accord.

Signature Entreprise Signature Client:

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

### Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

# Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

# OBJET: Réfection de la toiture avec isolation des combles de l'ancien Presbytère de La Bessaire. Demande de subvention DETR 2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est urgent de procéder à la réfection de la toiture de l'ancien Presbytère de La Bessaire à Loubaresse abritant des logements communaux; de nombreuses voies d'eau sont existantes. L'isolation des combles est à envisager également pour permettre de réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Suivant devis, le montant des travaux s'élève à

Toiture

20 272.09 € HT

Isolation

8 465.06 € HT

Soit un coût de Travaux

28 737.15 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2020 une demande de subvention à hauteur de 40%
- **DECIDE** du plan de financement suivant :

:

**DETR 2020** 

11 495.00 €

Fonds propres

17 242.15 €

Les travaux sont prévus pour le printemps 2020 et d'une durée d'un mois.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FJOUR, le

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

# Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

# Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Travaux d'étanchéité et de stabilité du bâtiment de la mairieannexe de St-Just et Réfection de la salle de réunion - Demande de subvention DETR 2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder aux travaux d'étanchéité et de stabilité du bâtiment de la mairie-annexe de St-Just ainsi que la réfection de la salle de réunion au vu des désordres constatés sur ce bâtiment de caractère lors de la réfection de la voirie communale avec indemnisation.

Suivant devis, le montant des travaux s'élève à

Etanchéité

63 165.00 € HT

Stabilité

26 810.00 € HT

Réfection salle de réunion

10 914.00 € HT

Soit un coût de Travaux

100 889.00 € HT

Honoraires

15 024.79 € HT

Pour un TOTAL de

115 913.79 € HT

.../...

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2020 une demande de subvention à hauteur de 40%

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

**DETR 2020** 

46 365.52 €

Fonds propres

69 548.27 €

Les travaux sont prévus début Juin 2020 et d'une durée de 5 mois.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

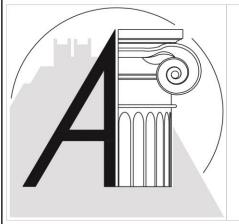
Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite de 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

# **COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE**

# Projet d'étanchéité et de stabilité de la Mairie Projet de réfection de la salle de réunions Mairie annexe de SAINT-JUST

# 15320 VAL D'ARCOMIE

# DOSSIER **DETR**



S.C.P. d'ARCHITECTURE Eric **ALLEGRE** Pierre ESCHALIER Architectes D.P.L.G. 11, Rue du Docteur Lionnet 15100 SAINT-FLOUR Tél. 04.71.60.03.05 10, Rue de la Mairie 15230 **PIERREFORT** 04.71.23.38.31 allegre-eschalier@archis-15.fr

Saint-Flour, le 8 Janvier 2020

1 - 0 0	
<b>16.09</b>	
エロ・ロフ う	
-	



Eric ALLEGRE Pierre ESCHALIER Architectes 11, Rue du Docteur Lionnet **15100 SAINT-FLOUR** Tél. : 04.71.60.03.05 10, Rue de la Mairie **15230 PIERREFORT** Tél. : 04.71.23.38.31 PIERREFORT allegre-eschalier@archis-15.fr

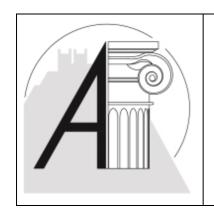
# **COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE**

# Projet d'Etanchéité et de stabilité du Bâtiment de la Mairie Projet de Réfection de la salle de réunions de la Mairie Mairie annexe de SAINT-JUST

15320 VAL D'ARCOMIE

# **ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX**

LOTS	Etanchéité du bâtiment de la Mairie HT	Stabilité du bâtiment de la Mairie HT	Réfection de la salle de réunions de la Mairie H.T.	TOTAL HT		
TERRASSEMENT - V.R.D.	63 165,00 €			63 165,00 €		
GROS ŒUVRE		18 810,00 €		18 810,00 €		
CHARPENTE		8 000,00 €		8 000,00 €		
PEINTURE EN RÉNOVATION			9 594,00 €	9 594,00 €		
CARRELAGE-FAIENCE			1 320,00 €	1 320,00 €		
Estimation Prévisionnelle	63 165,00 €	26 810,00 €	10 914,00 €	100 889,00 €		
HONORAIRES						
Architecte : 11% (Dont accessibilité comprise)	6 948,15 €	2 949,10 €	1 200,54 €	11 097,79 €		
BET Structure (Mr ALRIC)		1 200,00 €		1 200,00 €		
ALPHA BTP Sondage du terrain		2 727,00 €		2 727,00 €		
TOTAL HONORAIRES	6 948,15 €	6 876,10 €	1 200,54 €	15 024,79 €		
COUT D'OBJECTIF H.T.	70 113,15 €	33 686,10 €	12 114,54 €	115 913,79 €		
T.V.A. 20%	14 022,63 €	6 737,22 €	2 422,91 €	23 182,76 €		
COUT DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE	84 135,78 €	40 423,32 €	14 537,45 €	139 096,55 €		



S.C.P. d'ARCHITECTURE Eric **ALLEGRE** Pierre **ESCHALIER** Architectes D.P.L.G. 11, Rue du Docteur Lionnet SAINT-FLOUR 15100 04.71.60.03.05 10, Rue de la Mairie PIERREFORT 15230 04.71.23.38.31 Tél. allegre-eschalier@archis-15.fr

Dossier n° 1609DETER du 08 01 2020

Adresse chantier:

Le Bourg

15320 VAL D'ARCOMIE

# **DOSSIER DETR**

# Projet d'Etanchéité du Bâtiment de la Mairie annexe de SAINT-JUST

Maître d'Ouvrage :

**COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE** Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE Maître d'Ouvrage délégué :

Saint-Flour, le : 06/01/2020

# TABLEAU ESTIMATIF

Le: 08/01/2020

AFFAIRE N°1609DETER du 08 01 2020	Maître d'ouvrage :
Projet d'Etanchéité du Bâtiment de la Mairie	COMMUNE DE SAINT-JUST
Le Bourg - 15320 SAINT-JUST	Le Bourg - 15320 SAINT-JUST

N	°et intitulé du lot	Tx TVA	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
1	TERRASSEMENT - V.R.D.	20,00 %	63.165,00	12.633,00	75.798,00 €

TOTAL MARCHE HT	63.165,00 €
TVA	12.633,00 €
TOTAL MARCHE TTC	75.798,00 €

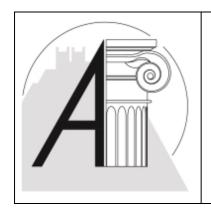
# Affaire: 1609DETER du 08 01 2020 - Projet d'Etanchéité du Bâtiment de la Mairie Le Bourg - 15320 SAINT-JUST

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1.1	INSTALLATION DE CHANTIER	F	1,00	3.150,00	3.150,00
1.1.2	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (D.O.E.)	F	1,00	525,00	525,00
	TRAVAUX PREPARATOIRES	<u>S</u>	ous total :		3.675,00
1.2	TERRASSEMENT				
1.2.1	TERRASSEMENT EN PLEINE MASSE				
1.2.1.1	Démolition surface en bitume grenaillé	M2	80,00	30,00	2.400,00
1.2.1.2	Dépose en récupération caniveau en pavage granit (Pierres carrées)	ML	16,00	30,00	480,00
1.2.1.3	Dépose en récupération pavage pierre (Granit)	M2	7,00	50,00	350,00
	Localisation:				
	Partie raccordements réseaux côté Sud.				
1.2.1.4	Terrassement en masse et en tranchée pour réaliser l'étanchéité de la cave	М3	90,000	120,00	10.800,00
1.2.2	DEMOLITION DALLAGE ET MARCHES BETON ARME DE LA JARDINIERE EN PIGNON OUEST DE LA	F	1,00	2.500,00	2.500,00
1.2.3	TRANCHEES POUR POSE DE CANALISATIONS (Compris surlargeur et surprofondeur pour réaliser drainage et étanchéité)	ML	25,00	50,00	1.250,00
1.2.4	PERCEMENTS DE MACONNERIE	U	3	300,00	900,00
1.2.5	PROJECTION MORTIER ARME SUR MUR ET VOUTE DE LA CAVE	M2	60,00	85,00	5.100,00
1.2.6	ENDUIT AU MORTIER DE CIMENT SUR MACONNERIE PIERRE FINITION TALOCHEE	M2	35,00	50,00	1.750,00
	Localisation:	1			
	En pied de mur du pignon Ouest pour recevoir une étanchéité.				
1.2.7	REALISATION D'UNE CUNETTE BETON COFFRE AVEC PENTE (30 X 10cm)	ML	25,00	30,00	750,00
1.2.8	ETANCHEITE + GEOTEXTILE DE PROTECTION	M2	90,00	80,00	7.200,00
	Localisation:	I	1		,
	Cave et murs de la Mairie enterrés.				
1.2.9	PLUS VALUE POUR RELEVE D'ETANCHEITE	ML	25,00	50,00	1.250,00
1.2.10	DRAINAGE AVEC DRAIN PVC Ø 125 + MATERIAUX DRAINANT ET ENVELOPPE BIDIM OU EQUIVALENT	ML	25,00	40,00	1.000,00
	Localisation:	I		ļ	
	* Cave (12.00ml),				
	* Mairie (13.00ml).				
1.2.11	PIQUAGE ET RACCORDEMENT SUR RESEAU EAUX PLUVIALES DU DRAIN	F	1,00	270,00	270,00
1.2.12	REALISATION D'UNE VENTILATION BASSE ET HAUTE	F	1,00	1.500,00	1.500,00
	DE LA CAVE AVEC COURS ANGLAISES				
1.2.13	REMBLAIEMENT EN MATERIAUX FILTRE TYPE 20/40 CONTRE ETANCHEITE PARTIE CAVE & MURS ENTERRES DE LA MAIRIE	M3	90,000	53,00	4.770,00
1.2.14	FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE MATERIAUX DE FONDATION EN TOUT VENANT	МЗ	25,000	40,00	1.000,00
	Localisation:		. '	!	
	Remblaie partie cave, tranchées drainage et d'étanchéité de la Mai	rie.			
1.2.15	REALISATION CANIVEAU EN PIERRE GRANIT DE RECUPERATION & FOURNITURE EN COMPLEMENT	ML	16,00	70,00	1.120,00

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.2.16	F. ET MISE EN OEUVRE DE BITUME GRENAILLE				
1.2.16.1	Bitume grenaillé	M2	80,00	50,00	4.000,00
1.2.17	REPOSE PAVAGE PIERRE (Granit)	M2	7,00	120,00	840,00
	Localisation: Partie raccordements réseaux côté Sud.				
1.2.18	REPRISE MACONNERIE PIERRE "En prévision" POUR REMISE EN ETAT SUITE AUX TRAVAUX	М3	2,000	630,00	1.260,00
1.2.19	REPRISE ET RACCORDEMENT DE RESEAUX RENCONTRES COMPRIS PIQUAGE, CANALISATIONS PVC CR8 Ø 200, REPRISE DE REGARDS ET RESEAUX DESTABILISES, CALAGE DES OUVRAGES RENCONTRES, TOUT ACCESSOIRE ET TOUTES	F	1,00	5.500,00	5.500,00
1.2.20	DEPOSE ET REPOSE DU PARVIS ACTUEL + GARDE CORPS & MISE EN PLACE D'UNE PASSERELLE PROVISOIRE & REPOSE DE L'ENSEMBLE EN FIN DE TRAVAUX DE DRAINAGE	F	1,00	3.500,00	3.500,00
	TERRASSEMENT	S	ous total :		59.490,00

MONTANT GENERAL H.T.	63.165,00 €
TVA à 20,00 %	12.633,00 €
MONTANT T.T.C.	75.798,00 €

Les quantités sont fournies à titre indicatif.



S.C.P. d'ARCHITECTURE Eric **ALLEGRE ESCHALIER** Pierre Architectes D.P.L.G. 11, Rue du Docteur Lionnet SAINT-FLOUR 15100 04.71.60.03.05 Tél. 10, Rue de la Mairie PIERREFORT 15230 04.71.23.38.31 Tél. allegre-eschalier@archis-15.fr

Dossier n° 1609 DETR du 08 01 2020

Adresse chantier:

Le Bourg

15320 VAL D'ARCOMIE

# **DOSSIER DETR**

# Projet de Stabilité du Bâtiment de la Mairie annexe de SAINT-JUST

Maître d'Ouvrage :

**COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE** Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE Maître d'Ouvrage délégué :

Saint-Flour, le : 06/01/2020

# TABLEAU ESTIMATIF

Le: 08/01/2020

AFFAIRE N°1609 DETR du 08 01 2020	Maître d'ouvrage :		
Projet de Stabilité du Bâtiment de la Mairie	COMMUNE DE SAINT-JUST		
Le Bourg - 15320 SAINT-JUST	Le Bourg - 15320 SAINT-JUST		

N°e	N° et intitulé du lot		Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
1	GROS OEUVRE	20,00 %	18.810,00	3.762,00	22.572,00 €
2	CHARPENTE	20,00 %	8.000,00	1.600,00	9.600,00 €

TOTAL MARCHE HT	26.810,00 €
TVA	5.362,00 €
TOTAL MARCHE TTC	32.172,00 €

# Affaire : 1609 DETR du 08 01 2020 - Projet de Stabilité du Bâtiment de la Mairie Le Bourg - 15320 SAINT-JUST

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1.1	INSTALLATION ET PREPARATION DE CHANTIER	ENS	1,00	1.000,00	1.000,00
1.1.2	DEPOSE EN RECUPERATION ET REPOSE DE PAVAGE EN PIERRE GRANIT	M2	12,00	180,00	2.160,00
1.1.3	DEPOSE EN RECUPERATION ET REPOSE BANC EN BOIS ET REPOSE EN FIN DE TRAVAUX	F	1,00	150,00	150,00
1.1.4	DEPOSE ET PROTECTION COFFRET DOUBLE EDF ET REPOSE EN FIN DE TRAVAUX	F	1,00	3.500,00	3.500,00
	TRAVAUX PREPARATOIRES	S	ous total :		6.810,00
1.2	REPRISE SOUS OEUVRE				
1.2.1	TERRASSEMENT EN PUIT ET COULAGE BETON ARME (4 épreuves) C25/30 XF1, ACIER HA, REALISATION PAR SAPE DE 1.00ML ENVIRON	M3	12,000	1.000,00	12.000,00
	REPRISE SOUS OEUVRE	S	ous total :		12.000,00

MONTANT GENERAL H.T.	18.810,00 €
TVA à 20,00 %	3.762,00 €
MONTANT T.T.C.	22.572,00 €

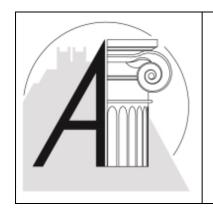
Les quantités sont fournies à titre indicatif.

Ļ	_
2	~
=	≾
i F	<u>'</u>
2	Z
н	J
٠,	ř
TV	,,
_	⊃
-	
Č	Ž
,,,,,	22
100	15320
1 1 2 2 7	- TD37
1 1 7 7	
1 1 7 7/	75CT - bJr
	T - bir
	T - bir

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
2.1	TRAVAUX				
2.1.1	REVISION CHARPENTE	M3	2,000	1.600,00	3.200,00
	Localisation:				
	Charpente toiture Mairie.				
2.1.2	F. ET P. PLATINES FER SCELLES DANS MACONNERIE ET BOULONNAGE SUR CHARPENTE BOIS Y COMPRIS RENFORT EVENTUEL PAR FERRURES MOISEES EGALEMENT BOULONNEES	U	16	300,00	4.800,00
	TRAVAUX	Sc	ous total :		8.000,00

MONTANT GENERAL H.T.	8.000,00 €
TVA à 20,00 %	1.600,00 €
MONTANT T.T.C.	9.600,00 €

Les quantités sont fournies à titre indicatif.



S.C.P. d'ARCHITECTURE

Eric ALLEGRE

Pierre ESCHALIER

Architectes D.P.L.G.

11, Rue du Docteur Lionnet

15100 SAINT-FLOUR

Tél. : 04.71.60.03.05

10, Rue de la Mairie

15230 PIERREFORT

Tél. : 04.71.23.38.31

allegre-eschalier@archis-15.fr

### Dossier n° 1451SR DETR du 08 01 2020

Adresse chantier:

Le Bourg

15320 VAL D'ARCOMIE

# **DOSSIER DETR**

# Projet de réfection de la Salle de Réunions de la Mairie annexe de SAINT-JUST

Maître d'Ouvrage :

**COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE** Le Bourg 15320 VAL D'ARCOMIE Maître d'Ouvrage délégué :

Saint-Flour, le : 08/01/2020

# TABLEAU ESTIMATIF

Le: 08/01/2020

AFFAIRE N°1451SR DETR du 08 01 2020	Maître d'ouvrage :
Projet de Réfection de la Salle de Réunions	COMMUNE DE SAINT-JUST
Le Bourg - 15320 SAINT-JUST	Le Bourg - 15320 SAINT-JUST

N° et intitulé du lot		Tx TVA	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
6	PEINTURE EN RENOVATION	20,00 %	9.594,00	1.918,80	11.512,80 €
10	CARRELAGE - FAIENCE	20,00 %	1.320,00	264,00	1.584,00 €

TOTAL MARCHE HT	10.914,00 €
TVA	2.182,80 €
TOTAL MARCHE TTC	13.096,80 €

Affaire: 1451SR DETR du 08 01 2020 - Projet de Réfection de la Salle de Réunions Le Bourg - 15320 SAINT-JUST

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT			
5.1	TRAVAUX				P. mémoire			
5.2	DEPOSE/REPOSE MATERIELS DIVERS							
5.2.1	DEPOSE/REPOSE DE MATERIELS DIVERS							
	Localisation:		ı	•	•			
	Salle de réunions et sanitaires.							
6.2.1.1	Miroir 60cm X 40cm environ	U	1	20,00	20,00			
6.2.1.2	Luminaires en plafond ou en applique	F	1,00	35,00	35,00			
6.2.1.3	Radiateurs électriques	U	3	50,00	150,00			
6.2.1.4	Tringles de rideaux avec rideaux	U	4	20,00	80,00			
6.2.1.5	Prises et inters compris rescellement des boitiers	F	1,00	100,00	100,00			
	DEPOSE/REPOSE MATERIELS DIVERS	S	ous total :		385,00			
6.3	DEMOLITION ET PREPARATION DES SUPPORTS							
6.3.1	PIQUAGE DES FAIENCES EXISTANTES	F	1,00	50,00	50,00			
	Localisation:	I	,	,	,			
	Panneau devant lavabo 50cm X 30cm.							
	DEPOSE EN DEMOLITION PLINTHES EXISTANTES EN							
6.3.2	GRES	ML	25,50	12,00	306,00			
	Localisation:	I	I	l	l			
	Salle de réunions et sanitaires.							
	ARRACHAGE DE PAPIERS PEINTS OU AUTRES							
6.3.3	REVETEMENTS MURAUX/PREPARATION	M2	58,00	10,50	609,00			
	Localisation:	1	ı	!	!			
	* Salle de réunions (50.00m2),							
	* Toilettes et wc (8.00m2).							
6.3.4	NETTOYAGE, PONCAGE ET PREPARATION SUPPORT EN	M2	102,00	20,00	2.040,00			
0.3.4	BOIS (Plafond poutres et solives	1412	102,00	20,00	2.040,00			
	Localisation:							
	Plafond salle de réunions : poutres et solives apparentes avec lamb	oris.						
6.3.5	REPRISE ENDUIT PLATRE	M2	30,00	30,00	900,00			
	Localisation:							
	Salle de réunions et sanitaires : reprise des pieds de murs et cloiso	ns, raco	cords divers	(Piquage faï	ence, partie			
	démolition des plinthes en grés émaillé, etc).	1						
6.3.6	LESSIVAGE PLAFOND EXISTANT	M2	3,00	5,50	16,50			
	Localisation:							
	Plafonds sanitaires.							
	DEMOLITION ET PREPARATION DES SUPPORTS	<u>S</u>	ous total :		3.921,50			
6.4	PEINTURE SUR BOIS							
6.4.1	PEINTURE SATINEE SUR BOIS INTERIEUR	M2	102,00	20,00	2.040,00			
	Localisation:				•			
	Plafond salle de réunions : poutres et solives apparentes avec lamb	oris, cor	npris rechan	npissage soi	gné avec coloris			
	au choix de l'architecte.							
6.4.2	PEINTURE MICROPOREUSE BRILLANTE SUR	M2	23,00	18,50	425,50			
01.112	MENUISERIES EXTERIEURES EXISTANTES		23,00	10/50	.23,50			
	Localisation:							
	* Salle de réunions :							
	- Porte d'entrée (8.00m2),							
	- Fenêtres (15.00m2).							
6.4.3	PEINTURE GLYCERO SATINEE SUR PEINTURE	M2	45,00	18,50	832,50			
	ANCIENNE			•	· ·			

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
	Localisation:	l e			
	* Huisseries avec couvre-joints + porte (15.00m2),				
	* Tablettes de fenêtres (2.00m2),				
	* Sas d'entrée avec porte (20.00m2),				
	* Divers en prévision (8.00m2).				
	PEINTURE SUR BOIS	<u>S</u>	ous total :		3.298,00
6.5	PEINTURE SUR PLATRE				
6.5.1	PEINTURE ACRYLIQUE SATINEE SUR PLAFOND	M2	3,00	16,50	49,50
	Localisation:				
	Plafonds sanitaires.				
6.5.2	PEINTURE A LA CHAUX HYDRAULIQUE	M2	58,00	30,00	1.740,00
	Localisation:	,		'	
	* Salle de réunions (50.00m2),				
	* Toilettes et wc (8.00m2 partie au dessus de la faïence).				
	PEINTURE SUR PLATRE	<u>S</u>	ous total :		1.789,50
6.6	DIVERS				
6.6.1	PEINTURE CANALISATION FER, CUIVRE, PVC	F	1,00	50,00	50,00
	Localisation:	,		'	
	Sanitaires.				
6.6.2	NETTOYAGE	F	1,00	150,00	150,00
	Localisation:	•			
	Salle de réunions et sanitaires.				
	DIVERS	<u>S</u>	ous total :		200,00

MONTANT GENERAL H.T.	9.594,00 €
TVA à 20,00 %	1.918,80 €
MONTANT T.T.C.	11.512,80 €

Les quantités sont fournies à titre indicatif.

H	-
<u> </u>	š
₹	ń
Ε	
$\geq$	ī
⊴	ζ
Ü	)
_	)
$\mathcal{L}$	í
537	3
Ŧ	í
- 1	
Ç	ת
=	3
5	5
α	)
-	١.

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
10.1	TRAVAUX				
10.1.1	F. ET P. PLINTHES GRES	ML	18,00	20,00	360,00
	Localisation:				
	Salle de réunions.				
	TRAVAUX	<u>S</u>	ous total :		360,00
10.2	FAIENCE				
10.2.1	F. ET P. DE REVETEMENT VERTICAL EN GRES EMAILLE	M2	12,00	70,00	840,00
	Localisation:	1	ı	!	
	Sanitaires.				
10.2.2	F. ET P. MIROIR (60cm X 80cm)	U	1	120,00	120,00
	Localisation:				
	Sanitaires : au dessus du lave-mains.				
	FAIENCE	<u>S</u>	ous total :		960,00

MONTANT GENERAL H.T.	1.320,00 €
TVA à 20,00 %	264,00 €
MONTANT T.T.C.	1.584,00 €

Les quantités sont fournies à titre indicatif.



# Mairie de Val d'Arcomie

# Réalisation d'un dépôt pour des plaquettes bois à destination de la chaufferie centrale de Faverolles 15320 VAL D'ARCOMIE

Suite à la réalisation d'une chaufferie centrale et de son réseau de chauffage sur la commune déléguée de Faverolles, il convient de réaliser en cette année 2020 le bâtiment de stockage des plaquettes de bois.

Ce bâtiment sera accolé à celui existant à Champrojet, appartenant à la commune. (Cf Plan de localisation)

Le coût de l'opération (travaux, étude et maîtrise d'œuvre) est estimé comme suit :

-	Terrassement, réseaux et voirie	9 110,00€
=	Gros œuvre (Estimation)	45 710,00€
=	Charpente et couverture	14 791,62€
=	Total Travaux :	69 611,62€
-	Aléas :	5 500,00€

Total Travaux : 75.111,62€ HT

_	Mission Architecte	7 600,00€
(=	Etude de sols	2.100,00€
-	Mission Contrôle solidité	1.500,00€
ST.	Mission coordination Sécurité Protection de la Santé	1.000,00€

**Total Etude:** 12.200,00€ HT

**Estimation Totale:** 87.311,62€ HT

# Pièces jointes :

- Plan de situation
- Plan de localisation
- Plan de principe du bâtiment
- Devis VRD
- Devis Charpente

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

# Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

#### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

# OBJET: Construction d'un bâtiment de stockage de plaquettes bois pour la chaufferie centrale à Faverolles - Demande de subvention DETR 2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la construction d'un bâtiment de stockage à plaquettes bois à Faverolles; plaquettes bois destinées à l'alimentation de la nouvelle chaufferie centrale des bâtiments communaux de Faverolles.

# Suivant devis, le montant HT des travaux s'élève à :

Lot 1 TERRASSEMENT VRD	9 110.00 €
Lot 2 GROS OEUVRE	45 710.00 €
Lot 3 CHARPENTE ET COUVERTURE	14 791.62 €
Aléas	5 500.00 €
HONORAIRES	7 600.00 €
ETUDE DE SOLS	2 100.00 €
MISSION CONTROLE SOLIDITE	1 500.00 €
MISSION COORDINATION SPS	1 000.00 €
Total	87 311.62 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2020 une demande de subvention à hauteur de 40%
- DECIDE du plan de financement suivant :

**DETR 2020** 

34 924.65 €

Fonds propres

52 386.97 €

Les travaux sont prévus en Mars 2020 et d'une durée de 4 mois.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

## Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

# OBJET : Installation d'un système de vidéosurveillance dans le hangar de stockage à Faverolles.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à l'installation d'un système de vidéosurveillance avec la mise en place de caméras dont une en extérieure pour le hangar de Faverolles qui dispose d'alvéoles de stockage à la location pour entreposer bateaux, caravanes et camping-cars; ceci afin de sécuriser le lieu avec effet dissuasif.

Ainsi, la société I 48 Informatique a pu être contactée pour l'établissement d'un devis qui s'élève à 2 121.67 € HT soit 2 546.00 € TTC.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de l'installation de cinq caméras de vidéosurveillance uniquement à l'intérieur du hangar de Faverolles,
- CHOISIT la Société I 48 Informatique à St-Chély d'Apcher 48200 pour l'installation du système de vidéosurveillance dans le hangar de Faverolles pour un montant de 2 121.67 € HT soit 2 546.00 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Bon de commande à intervenir avec la Société I 48 Informatique, en exécution de la présente délibération.

POUR: 26 Voix CONTRE: 4 voix (avec caméra extérieure)

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Brug

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



# i48 informatique

1 impasse guillaume chaulhac 48200 Saint Chely D'apcher

Tél: 0466316734 Fax: 0466316680



# MAIRIE VAL D'ARCOMIE 15320 LOUBARESSE

# **Devis**

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DV10589	09/01/2020	MAIRIEVAL	08/02/2020		

Code	Description	Qté	P.U. TTC	Montant TTC	TVA
509920602301 7	CAMERA FIXE HD 1080P CMOS 2MO	5,00	189,00	945,00	20,00
GAR2	Garantie 2 ans retour constructeur	1,00	0,00	0,00	0,00
1815871	DECODEUR DVR AVEC HD 1TO	1,00	159,00	159,00	20,00
GAR2	Garantie 2 ans retour constructeur	1,00	0,00	0,00	0,00
060644910461 5	COURANT PORTEUR NETGEAR CPL 1000	4,00	28,50	114,00	20,00
066270542942 7	SWITCH GIGA 5 PORTS	2,00	20,50	41,00	20,00
00020720086	CABLE RESEAU ET DIVERS ACCESSOIRES	1,00	50,00	50,00	20,00
226645	Boî tier mural 19" Digitus DN-19 09-U-EC (l x h x p) 600 x 505 x 450 mm 9 UH gris clair	1,00	199,00	199,00	20,00
INSTALLATIO N	FORFAIT LIVRAISON, PARAMETRAGE ET INSTALLATION DU MATERIEL	1,00	150,00	150,00	20,00
	Partie électrique ( sous traitance El Olivier Delmas)				
1503003	Fourniture et mis en place de 3 prises de courants 220v dans le batiment communal	1,00	672,00	672,00	20,00
	Fourniture et tirage du cable 3g2.5 (env 200m) sous tube iro diam 25				
MO/ATELIER	Prise en charge de toute la partie administration auprès de la préfecture du cantal	1,00	216,00	216,00	20,00

Siret : 43027572700039 - APE : 4741Z - N° TVA intracom : FR81430275727

Code	Description	Qté	P.U. TTC	Montant TTC	TVA

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	2 121,67	424,33

Total HT	2 121,67
Total TVA	424,33
Total TTC	2 546,00
Net à payer	2 546,00 €

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

# Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice: 38 Présents: 26 Absents: 8 Pouvoirs: 4 Votants: 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

**Etaient absents :** Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

### Pouvoirs:

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

# OBJET: Décision modificative AS N°2/2019 - VAL D'ARCOMIE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépo	Dépenses		ettes
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 6411 : Personnel titulaire		6.000 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		6.000 €		
D 022 : Dépenses imprévues	6.000 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	6.000 €			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0.00 €		

POUR: 30 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 22/01/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le